



**PETIT
LEXIQUE
BOSSUET**

A

ADMINISTRATION (SECRÉTARIAT): à votre disposition, dans le hall Guynemer, la secrétaire, est à Bossuet pour répondre à vos questions et demandes diverses, du mardi au vendredi entre 8h15 et 15h.

AFFICHAGE : plusieurs panneaux (entrée, foyer, étages) sont prévus pour l'affichage : celui qui est en face des casiers est réservé à l'administration. Voyez avec les tuteurs avant d'afficher.

ALCOOL : est-il besoin de préciser que possession et consommation d'alcool sont interdites à Bossuet, sous peine d'exclusion immédiate et sans appel (voir **SANCTIONS**).

ALLOCATION CAF : Les élèves peuvent demander à bénéficier d'une aide (~90€/mois) au titre de leur hébergement à Bossuet. Transmettre au secrétariat une « attestation d'hébergement en foyer » (Cerfa n° 10842*07) qui vous le rendra complété. Nota : les élèves ne sont pas locataires à Bossuet, la pension n'est pas un loyer.

ANCIENS ELEVES : une importante association d'Anciens Élèves s'intéresse à la réalité de BOSSUET aujourd'hui. Elle se manifeste par les prix (voyez **PRIX**), et une rencontre annuelle (souvent en novembre). Voyez son site : www.bossuet.net

ARMOGATHE : Jean-Robert, Supérieur de

Bossuet de 1992 à 2017. Ancien élève de l'ENS, agrégé, docteur d'État ès-lettres, il a poursuivi une carrière universitaire à l'École Pratique des Hautes Études (Sciences religieuses, Sorbonne), où il a enseigné l'histoire des idées religieuses et scientifiques dans l'Europe moderne.

ASCENSEUR : il ne peut rester en libre-service que si vous observez cette règle impérative : **ne pas y monter à plus de huit.**

AVERTISSEMENT : C'est une **SANCTION** (voir ce mot) : recevoir un (ou a fortiori des) avertissement(s) montre que quelque chose ne va pas, et qu'il faut d'urgence faire le point avec un responsable.

B

Baudoin ROGER

Prêtre du diocèse de Paris, supérieur de BOSSUET, est par ailleurs co-directeur du département de recherche Économie et Société au Collège des Bernardins, enseignant au Collège des Bernardins et aumônier des Jeunes Professionnels du Mouvement Chrétien des Cadres.

On peut le rencontrer à son bureau (entrée Guynemer, avec ou sans rendez-vous (passer par la secrétaire).

BADGE : à votre entrée à BOSSUET, on vous a confié (sous caution) un badge en plastique qui contient un circuit électronique. Il vous donne accès à la porte de la rue Guynemer (lecteurs pour l'entrée et la sortie) ; votre passage est enregistré, avec le jour et l'heure.

Pour les horaires, voir **SORTIES** et ne collectionnez pas les avertissements. Le même badge vous est nécessaire pour obtenir un repas au restaurant de Bossuet. **Signalez tout de suite si vous l'avez perdu ou s'il ne marche pas !**

BILLARD : un billard américain est à votre disposition, pour jouer pendant vos temps libres, au Foyer Ozanam. Respectez le matériel !

BRUIT : le béton est sonore, surtout à la verticale. Respectez les voisins, et les horaires !

C

CADENAS : les portes des placards des chambres sont équipées de morillons pouvant recevoir un cadenas... à charge pour vous de ne pas en perdre la clé !

CANNABIS : (et substances similaires) produit qu'il serait stupéfiant de trouver à BOSSUET. Si, néanmoins, tel était le cas, l'élève serait renvoyé.

CAFÉ : pas de bouilloires dans les chambres ; vous trouverez dans les étages des fontaines qui distribuent eau glacée et bouillante pour le café ou le thé. Des distributeurs sont aussi accessibles au foyer.

CARTE : d'accès à votre chambre, c'est une plaquette en plastique, donc fragile: ménagez-la. Signalez toute détérioration par une fiche technique. En cas de perte, s'adresser au tuteur ou au gardien.

CENDRIERS : muraux sur la cour de récréation.

CHAMBRE : votre chambre n'est pas un domicile au sens strict, elle constitue un prêt à usage. En particulier, l'encadrement se réserve d'y accéder à tout moment. Elle doit rester ordonnée, dans le respect de vous-mêmes et d'autrui (en particulier du personnel de service). Attention ! Pas d'appareils électriques, pas de produits inflammables (ni thermoplongeurs, ni butanes). Respectez les murs pour l'affichage

et rappelez-vous : pas de posters porno ni racistes.

CHAUFFAGE : le chauffage est assuré par la CPCU ; chaque élève veille à régler la température dans sa chambre.

CIGARETTES : conformément à la loi, l'usage du tabac est strictement interdit dans toute l'enceinte de Bossuet, **y compris les chambres** des élèves.

CINE-CLUB : des projections de films sont organisées chaque semaine pendant le week-end (vendredi ou dimanche soir) ; chaque année, plusieurs séances en lien avec les programmes des concours sont animées par un intervenant.

COLIS : Les colis reçus par le secrétariat sont placés dans le local du copieur ; un mot dans votre casier courrier vous en informe.

COLLE : cf. INTERROGATIONS.

COMMUNICATIONS : outre l'affichage, les tuteurs et l'administration utilisent le mail ou les SMS pour communiquer avec les élèves. Chacun est invité à les consulter régulièrement.

CONFESSIONS : les horaires des confessions dans les églises environnantes sont affichés.

CONCIERGES : un gardien est d'accueil en soirée dans l'entrée Guynemer, un autre gardien, les vendredis, samedis et dimanches. Ils sont au service des élèves pour tout problème matériel (clefs de chambres, coupure de courant,...) et veillent à la sécurité de l'accès de l'établissement **Ils peuvent demander à vérifier le badge d'entrée ou une pièce d'identité pour les visiteurs après 20h00.**

CONFIRMATION : ceux qui veulent recevoir ce sacrement au cours de l'année en parlent dès la rentrée avec leur tuteur ou le Père Baudoin ROGER. La confirmation des étudiants de la Région parisienne a lieu vers le mois de mai.

CORRESPONDANTS : ils doivent habiter à Paris ou à proximité et pouvoir accueillir l'élève le week-end ou en cas de sanction.

COUR : l'accès de la cour de l'école primaire n'est pas autorisée aux étudiants. Si vous fumez dans la cour du foyer, pas de mégots par terre, utilisez le cendrier mural. Pas de conversations (bruyantes) après 22h00 pour respecter le repos de tous, y compris des voisins.

COURRIER : des casiers personnels se trouvent avant la porte de la cour, sur le passage. Le courrier, ainsi que des notes internes, est déposé sous les étiquettes portant les noms des élèves. Chacun est invité à relever son courrier régulièrement

CRAVATES : les cravates de Bossuet sont données aux nouveaux à l'occasion du week-end d'intégration. Une cravate par interne, elles ne sont pas mises en vente !

D

DÉLÉGUÉS : choisis par division en début d'année, ils font part de vos remarques, doléances et suggestions aux tuteurs ou au supérieur, notamment au cours de Conseils de délégués.

DEMANDE de TRAVAUX : Pour tout problème matériel (lampe claquée, fuite d'eau, serrure ...), **vous remplissez une fiche de demande de travaux** décrivant l'incident (en stock près des casiers courrier) et la déposez dans le casier du responsable de l'entretien. En principe la réparation est

effectuée dans la journée au plus tôt, dans la semaine au plus tard, en fonction de l'importance du travail prévu.

DIDASKALOS : c'est l'outil informatique qui permet aux élèves d'indiquer par avance aux colleurs le programme sur lequel ils souhaitent être interrogés. Il doit impérativement être rempli à l'avance pour permettre au colleur de préparer les sujets.

DISPENSARE : l'Institut Arthur VERNES, 36, rue d'Assas - 01 44 39 53 00.

DOUCHES : La plupart des chambres disposent d'une douche individuelle. Ménagez votre tuyau de douche, signalez toute anomalie par une fiche technique. Et ne prenez pas de douche après 22h, pour ne pas gêner les voisins.

E

ECOLE PRIMAIRE : longtemps associée à BOSSUET, une école primaire catholique, au 51 rue Madame, partage quelques espaces avec l'Internat (oratoire, cuisine). Un comportement convenable est attendu des internes envers parents et enfants de cet établissement voisin.

ÉCUSSON : BOSSUET a repris les armes de bourgeoisie de l'évêque du même nom (trois rouelles d'or sur fond d'azur, les roues du tisserand).

EMPLOI DU TEMPS : les élèves doivent donner leur **emploi du temps** à leur tuteur.

ENTRETIEN : chacun est responsable de sa chambre. **Tout problème d'entretien doit être immédiatement signalé par une fiche de demande de travaux déposée dans le casier du responsable d'entretien.**

F

FÉNELON : (François de SALIGNAC de la MOTHE-FÉNELON, 1651-1715) écrivain, théologien, précepteur du duc de Bourgogne, archevêque de Cambrai, figure emblématique de grand pédagogue et humaniste, adversaire de Bossuet : avec “Gerson” et “Ozanam”, “Fénelon” fut l’un des trois établissements fondés à partir de “Bossuet”, et une des salles d’études en garde le souvenir.

FOYER des internes : le Foyer OZANAM est à votre disposition, avec distributeurs de boissons chaudes et froides, journaux et revues. Les journaux et revues doivent être consultés sur place, ils ne doivent pas être emportés dans les chambres. Des poubelles sont à votre disposition, merci de les utiliser...

G

GARAND : (chanoine Pierre, 1895-1982) une des très grandes figures de BOSSUET. Directeur de division, puis de l’établissement, il a profondément marqué plusieurs générations d’élèves. C’est sous sa direction que les bâtiments actuels furent reconstruits. La salle d’informatique perpétue son souvenir.

GERSON : (Jean LE CHARLIER de GERSON, 1363-1429) orateur de talent, théologien, grand universitaire, il fut chancelier de l’Université de Paris. Avec “Fénelon” et “Ozanam”, “Gerson” fut l’un des trois établissements fondés à partir de BOSSUET, le souvenir en est gardé par une des salles d’interrogation.

H

HÔPITAL : En cas d'accident, les élèves sont pris en charge par le SAMU qui dirige

sur l'hôpital le plus qualifié.

HORAIRES : l’acquisition et le respect d’un rythme de vie équilibré sont indispensables au succès des études :

- En semaine : le petit déjeuner peut être pris à partir de 7h. Qu’il ait ou non cours le matin, tout élève doit être levé à 8h, du lundi au samedi. Dès la rentrée, les élèves doivent remettre à leur tuteur leur emploi du temps et l’informer de toute modification ultérieure.

- Les élèves peuvent prendre un temps libre (dans leur chambre, au foyer, en salle de sports) jusqu’à 21h tout en respectant le travail dans les salles d’études. Ils doivent être au travail à partir de 21h. Le travail à plusieurs est autorisé dans les chambres jusqu’à 21h. Au-delà, il peut être autorisé dans les salles du rez-de-chaussée et du sous-sol.

- Le silence doit être respecté dans les étages de l’internat à partir de 21h. Les déplacements doivent être discrets, avec une attention particulière aux bruits de portes. L’usage des douches est interdit après 22h. Tous les élèves doivent être couchés à 23h au plus tard.

Les horaires indiqués sont valables du lundi au vendredi inclus. Voyez **WEEK-END**.

I

INFORMATIQUE : voir **ORDINATEUR**.

INTÉGRATION : elle a lieu le premier week-end après la rentrée des Lycées. Sa date est indiquée à l’inscription. La présence des nouveaux élèves est obligatoire. Organisé avec les élèves de seconde et troisième année, il se déroule sous la responsabilité des tuteurs et permet une intégration des nouveaux au groupe communautaire de BOSSUET.

INTERNET : voir **ORDINATEUR**

Les accès sont nominatifs, chacun est responsable des contenus qu’il consulte ou

télécharge ; se limiter aux contenus appropriés et légaux.

INTERROGATIONS ou KHÔLES : des interrogateurs et des intervenants sont proposés par BOSSUET. Les khôles sont obligatoires pour tous les élèves afin de contrôler leur niveau et d'aider leur progression. Chaque élève doit indiquer par avance le programme sur lequel il souhaite être interrogé (voir DIDASKALOS). Des compte-rendus de colles détaillées sont remis aux tuteurs et communiqués aux élèves. Les absences injustifiées font l'objet d'une sanction.

J

JARDIN DU LUXEMBOURG : excellent endroit pour la promenade, le jogging et le tennis. Sachez en profiter.

JOURNAUX et REVUES : BOSSUET est abonné à des journaux et revues. Chaque élève peut y accéder par Internet ; les exemplaires papiers des journaux et revues sont à l'accueil ou au Foyer ; **ne les emportez pas ailleurs**. Faites vos suggestions pour d'éventuels abonnements.

L

LECONS PARTICULIERES : il faut informer le tuteur avant d'envisager de prendre des cours supplémentaires. L'enseignant qui viendra pourra utiliser une des salles du rez-de-chaussée pour vous donner sa leçon. (**Il ne monte pas dans la chambre**). Les activités scolaires de BOSSUET sont prioritaires sur tout autre soutien complémentaire, qui devra faire l'objet d'un entretien avec le tuteur.

LINGE : ranger le linge sale dans un sac ou une corbeille dans la salle de bain ; vous

pouvez le laver dans la machine du niveau -2 (**suivez les instructions !**) : pour 5 kg, il faut une pièce de 2€ pour le lavage, une pièce de 1€ pour le séchage. Ne pas laisser traîner le linge dans la lingerie, ni le faire sécher dans les espaces collectifs.

LYCÉE : c'est votre lieu de travail, dont les responsables (proviseur, CPE, enseignants) sont en lien avec BOSSUET. Vous êtes invités à fréquenter l'aumônerie du lycée (les notices des aumôneries sont affichées).

M

MALADIE : en cas de maladie, prévenez immédiatement votre tuteur, le Père Baudoin ROGER ou la secrétaire (voir **MEDECIN** et **HOPITAL**).

MÉDECIN : pour appeler un médecin, passez par votre tuteur ou le secrétariat, qui appellera un généraliste de SOS Médecins. Des consultations sans rendez-vous sont proposées par l'institut Arthur Vernes (36 Rue d'Assas, 75006 Paris, 01 44 39 53 00).

MÉNAGE : du personnel de ménage passe régulièrement dans les couloirs et les chambres. **Merci de ranger vos chambres** pour leur permettre de travailler efficacement.

MESSES et CONFESSIONS : les horaires des messes des églises voisines (Saint-Jacques du Haut Pas, Saint-Sulpice, Saint-Germain des Prés, Saint-Joseph des Carmes, Notre-Dame des Champs, Saint Ignace)) sont affichés ; étudiants et jeunes professionnels se retrouvent plus spécialement pour la messe du dimanche soir, notamment à Notre Dame des Champs à 19h30 (messe des étudiants). Les messes sont célébrées en semaine à BOSSUET (oratoire Sainte Anne) à 18h45. Messes dans les chapelles des Lycées le mardi, jeudi et vendredi à 7h30.

MUSIQUE : merci à ceux qui jouent d'un instrument de le signaler à un tuteur. La salle de musique est accessible dans les plages horaires prévues.

O

ORATOIRE SAINTE-ANNE : situé au rez-de-chaussée (en face de l'ascenseur), il reste ouvert en permanence. Statue de Sainte-Anne (1866) et d'Yvon Nicolazik (2000), crucifix (1952), autel et tabernacle créés en 1993-1994.

ORDINATEURS : les ordinateurs personnels sont tolérés dans les chambres (qui ne sont pas équipées de liaison Internet). Ils doivent servir au travail personnel (pas pour regarder des DVD !), leur adresse IP doit être communiquée au tuteur responsable. Des ordinateurs avec liaison ADSL et imprimante sont à disposition des élèves en salle Garand et dans le foyer Ozanam (jusqu'à 23h), WIFI dans le foyer.

OZANAM (Antoine-Frédéric, 1813-1853) universitaire, fondateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, rénovateur social, béatifié par Jean-Paul II pendant les JMJ de 1997. Un établissement lyonnais "Ozanam" fut fondé à partir de BOSSUET, le foyer des internes en garde le souvenir.

P

PHOTOCOPIEUR : une imprimante-scanner est à disposition des élèves en salle Informatique (salle Garand). Chaque élève reçoit en début d'année un code d'accès, avec un crédit de 100 pages. Des compléments de crédit peuvent être obtenus auprès du secrétariat (tarif affiché).

PING-PONG : deux tables de tennis de table sont à disposition au 2^{ème} sous-sol. Attention

de ne pas vous asseoir sur les tables.

PISCINE : voyez avec le tuteur "des sports" les horaires, en particulier pour la piscine Saint-Germain et la piscine Jean Taris (Lycée HIV)

PORTES : l'entrée de l'Institut est située rue Guynemer. N'oubliez pas que pendant la journée, un bouton-poussoir fonctionne pour sortir. Après 20h00, ne passez pas par la cour pour ne pas gêner les voisins : passez à l'intérieur !

POSTE : le bureau de poste le plus proche est situé rue de Vaugirard, en face de l'entrée principale du Sénat, ouvert à partir de 13h.

PRESSE : le Foyer reçoit plusieurs quotidiens et hebdomadaires, français et étrangers. Ils sont consultables par Internet, les exemplaires papier sont au foyer Ozanam, **merci de les consulter sur place.**

PRIX : des prix sont décernés chaque année à certains élèves de BOSSUET. Leur attribution est décidée par les tuteurs.

R

RÉGIME ALIMENTAIRE : signaler par écrit à l'administration, en début d'année, les éventuelles prescriptions de régimes alimentaires pour des motifs médicaux.

REPAS : le petit-déjeuner est pris entre 7h et 8h45, le déjeuner entre 12h00 et 13h30, (le samedi à 13h), le dîner entre 19h et 20h (sauf le dimanche soir 19h00 à 20h30). Il n'y a pas de repas le samedi soir ni le dimanche midi, mais vous pouvez prendre votre repas au restaurant universitaire Mabillon, voisin de BOSSUET. Pendant la semaine, en cas d'arrivée tardive, il est possible de réserver son repas en prévenant la veille le restaurant (fiches à remplir au restaurant).

RESTAURATION : la salle est au ras de jardin (-1). Une tenue correcte est exigée aux repas, ainsi qu'un comportement courtois envers le personnel. Vous pouvez prendre en passant au self CINQ articles différents. **Ne manquez pas de vous munir de votre badge magnétique. Voyez aussi REPAS.** Le restaurant est accessible aux familles et amis ; les tickets sont en vente auprès des tuteurs ou du secrétariat.

S

SALLE DES MALLES : les élèves ont la possibilité de laisser dans la salle des malles (niveau -2) les valises pendant l'année et leurs affaires pendant les vacances d'été. Toutes les affaires doivent être étiquetées (nom et téléphone de l'élève, date de dépôt).

SANCTIONS : des sanctions peuvent être appliquées en cas de rappel à l'ordre : conduite bruyante ou agressive, absences et retards, mauvais comportement en étude ou en interrogation, sorties non justifiées, détérioration de matériel... Après des observations verbales, un premier avertissement écrit est délivré. Les parents sont informés par lettre qu'un nouvel avertissement peut entraîner l'exclusion temporaire ou, selon la gravité de la faute, définitive.

L'exclusion définitive et sans préavis est prononcée par le Conseil dans les cas suivants : comportement agressif, insultant, raciste envers un camarade ou le personnel, opposition publique au caractère catholique de l'établissement, introduction de produits alcooliques ou toxiques ou de matériel pornographique, non observation des dates de rentrée ou de vacances scolaires, refus de communiquer les bulletins scolaires, absences, retards, sorties nocturnes fréquentes et non autorisées, accueil dans l'internat de personnes étrangères, vol sous toutes ses formes, dégradation volontaire du

matériel collectif.

SECURITE INCENDIE : l'établissement est équipé d'un système de sécurité incendie et de désenfumage. Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement. En cas d'alarme, tous les occupants sortent ; les responsables font un appel avant d'autoriser à rentrer dans le bâtiment.

SORTIES : Les sorties sont libres dans les plages horaires autorisées ; en semaine, après le dîner, les élèves inscrivent sur le cahier des entrées-sorties (à l'accueil) leur nom, et heure de retour prévue. Le week-end, ils déplacent leur « carte T » sur le tableau « In-Out ». Nota : ces informations sont en particulier essentielles en cas d'alarmes, pour s'assurer que tous les occupants de l'établissement sont sortis pour l'appel.

SPORTS (SALLE DE) : située au deuxième sous-sol, ouverte en permanence, elle comprend un rameur, un vélo d'appartement, un sac de sable, un banc et divers appareils de musculation.

Prenez soin du matériel, rangez-le après usage, n'utilisez pas de chaussures de ville dans la salle (attention, en particulier, aux tapis !).

SUPÉRIEUR : le Père Baudoin ROGER est à votre disposition (bureau hall Guynemer, appartement au premier étage), il est possible de prendre rendez-vous auprès de la secrétaire.

T

TÉLÉPHONE : Veillez au bruit lorsque vous utilisez le téléphone portable dans votre chambre, en particulier pendant les heures de travail ou de sommeil.

TÉLÉVISION : La télévision est interdite dans les chambres. Certaines émissions

peuvent être retransmises dans les salles communes. Voyez **VIDEO**.

TENNIS : vous avez accès, à certaines heures, aux courts de tennis du Luxembourg. Voyez la commission des sports.

THENON (Léon) : prêtre de Paris, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École française d'Athènes, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, fonda BOSSUET en 1866.

TUTEURS : ce sont des étudiants qui acceptent, de façon bénévole, de vous aider en résidant à BOSSUET. Ils sont à votre disposition. Il vous appartient d'établir une relation de confiance avec eux et de profiter au mieux de leur disponibilité.

V

VACANCES : L'Institut BOSSUET est fermé pendant les vacances des Lycées ; les étudiants doivent donc quitter le foyer. Des autorisations spéciales peuvent être accordées, notamment pour les concourants et pendant la période des oraux. Le service de restauration n'est pas assuré pendant les périodes de vacances. En outre, les vacances sont souvent l'occasion de faire des travaux, parfois bruyants, dans l'établissement.

VIE À BOSSUET : des activités culturelles, religieuses et sportives sont proposées, à l'initiative des tuteurs ou des élèves (voir DÉLÉGUÉS). Les élèves participent à la vie à Bossuet en assurant certains services.

VISITEURS :: les élèves peuvent accueillir des visiteurs dans les pièces communes (rez-de-chaussée et étages inférieurs). L'accès aux étages leur est rigoureusement interdit. Il est possible de les inviter au restaurant moyennant paiement (voir RESTAURATION).

W

WEB : voir INTERNET

WEEK-END : il est indispensable que chaque interne dispose d'un correspondant parisien qui puisse l'accueillir pendant les week-ends et éventuellement les vacances scolaires. Il s'agit là d'une condition préalable à l'inscription à l'internat.

Lorsqu'ils quittent BOSSUET le vendredi soir ou le samedi midi, les élèves déplacent d'une case vers la droite leur T-carte sur le tableau "Week-end" du rez-de-chaussée. Ils la remettent à sa place d'origine à leur retour le dimanche soir ou le lundi matin.

Les élèves ont toutefois la possibilité de rester à BOSSUET pendant le week-end à condition d'en avoir préalablement averti leur tuteur.

Le règlement intérieur s'applique de la même façon en semaine et pendant le week-end.

Édition 2019-2020

ANNUAIRE

Tel/ +33 (0)1 44 39 76 76

Mail : secretariat@institutbossuet.fr

Site : www.institutbossuet.fr

Gardien (appel interne 718)

01 44 39 77 18

En cas d'absolue nécessité, il est possible de joindre le gardien (avant minuit) au

06 73 68 53 27

Baudoin ROGER

Supérieur (appel interne 716)

01 44 39 78 12 (bureau)

06 85 38 29 17

Hélène LEGRIS

Directrice administrative et financière (appel interne 715)

(01) 44 39 77 15

daf@institutbossuet.fr

Valérie KURC

Secrétariat (appel interne : 9)

01 44 39 76 76

secretariat@institutbossuet.fr

Restaurant

Gwénaél PERONNET

Chef gérant

Entretien & maintenance

Manuel MENDES

Foyer (appel interne 727)

Bureau des tuteurs (appel interne 726)

Éric PESME (2^{ème})

Tuteur culture

06 52 73 86 59 (ou int. : 699)

eric.pesme@ens.fr

Jean-Hubert GRASSET (3^{ème})

Tuteur communauté

06 30 43 50 28 (ou int. : 617)

jean-hubert.grasset@ens.fr

Thibaut BAGORY (4^{ème})

Tuteur informatique

06 80 01 35 06 (ou int. : 659)

thibaut.bagory@gmail.com

François DUHESME (5^{ème})

Tuteur liturgie

07 52 06 25 28 (ou int. : 638)

francois.duhesme@ens.fr

François-Emmanuel LACASSAGNE (6^{ème})

Tuteur sports

06 95 93 17 78 (ou int. : 681)

francoisemmanuel.lacassagne@sciencespo.fr